



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département des finances et contributions
 Office du personnel de l'Etat
 Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
07.11.1985		01.01.1986

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Archéologue	2.06.009

2. Mission
 Assister l'archéologue cantonal dans l'exécution de ses tâches, plus particulièrement scientifiques. Etudier et protéger le patrimoine archéologique. Publier les résultats scientifiques obtenus au cours des fouilles et des recherches. Informer et sensibiliser le public aux problèmes et à l'importance de l'archéologie.

3. Description des activités principales
- diriger et avoir la responsabilité scientifique des chantiers qui sont attribués par l'archéologue cantonal avec lequel il y aura une étroite collaboration;
 - étudier le matériel archéologique et les recherches qui lui sont liées;
 - publier les résultats des fouilles et des recherches et organiser des expositions, des visites et séminaires;
 - constituer et mettre à jour une documentation détaillée;
 - proposer et défendre des projets de sauvetage;
 - collaborer avec les entreprises et services intéressés, par les fouilles ou la restauration de bâtiments, tels que DAEL, Ville de Genève, musées, historiens, architectes, maîtres d'oeuvres, etc;
 - établir et maintenir des relations au niveau national et international avec les spécialistes et organismes compétents et participer à l'enseignement sur le terrain ou dans les séminaires;
 - exécuter d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	D	I	A	H	Cl. max. 18
Points	50	15	49	5	50	Total 169